



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

APPEL A CANDIDATURES : ATELIERS D'ARTISTES

ANNEE : 2023 / LIEU(X) : 21a rue Wiertz, 1050 Ixelles

Avant de remplir le présent formulaire, veuillez lire attentivement le règlement relatif aux subventions, le règlement de sélection relatif à Appel à candidatures pour les ateliers d'artistes communaux (occupation de courte et longue durée), ainsi que tout autre document de référence.

Les formulaires incomplets ou non accompagnés de leurs annexes seront irrecevables.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU CANDIDAT

PERSONNE PHYSIQUE OU REPRÉSENTANT D'UNE ASSOCIATION DE FAIT

Nom et prénom :

Numéro de registre national :

Domicile :

Tél. (GSM) :

Courriel :

OU

PERSONNE MORALE

Dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro d'entreprise :

Siège social :

.....

Tél. :

Courriel :

Site Internet :

Valablement représentée par :

(nom, prénom et qualité)

Domicile :

Tél.(GSM) :

E-mail :



Le/la représentant·e de la personne morale doit être habilité·e à engager juridiquement cette dernière. Une preuve de son mandat (ou des dispositions statutaires arrêtant ses pouvoirs) doit impérativement être jointe à la présente demande.

COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire du compte:

Nom de la banque :

Siège social:

Numéro de compte complet :

Codification IBAN (ou code BIC si non applicable) :

2. DÉCLARATION EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 31 MAI 1933

La présente déclaration doit reprendre les autres subsides déjà perçus et/ou demandés. L'objectif est de permettre au pouvoir subsidiant de prendre sa décision en connaissance de cause (et éviter ainsi tout multi-subventionnement non désiré).

Avez-vous déjà obtenu ou êtes-vous susceptible d'obtenir d'autres subventions auprès d'autres pouvoirs publics (Union Européenne, Etat Fédéral, Régions, Communautés, Provinces, Communes, OIP, ...) ? Si oui, lesquelles durant les deux années antérieures à celle-ci ?

Dans l'hypothèse où une autre demande aurait également été faite auprès de la Commune, il est également indispensable de le préciser ainsi que le Service administratif auquel elle a été adressée :

Année	Pouvoir public	Montant	Obtenu / Demandé	Affectation
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. CANDIDATURE POUR UN ATELIER D'ARTISTE DE LA COMMUNE D'IXELLES (KULT XL Ateliers)

Nationalité : _____

Pays de résidence : _____

TYPE D'ATELIER

Atelier de courte durée, soit 3 mois consécutifs ;

Ce type d'atelier est exclusivement dédié à des artistes plasticien.ne.s ne résidant PAS en Belgique, mais dotés de la nationalité d'un état membre de l'Union européenne et résidant dans un état membre de l'Union européenne pour une occupation de courte durée ;

- A titre exceptionnel et jusqu'à la fin de la guerre sur le territoire ukrainien, les artistes dotés de la nationalité ukrainienne, résidant en Ukraine ou dans un autre état membre de l'Union européenne que la Belgique pourront également déposer un dossier de candidature.

Veillez indiquer votre préférence pour les prochaines périodes. Merci de les classer de 1 à 4. Si toutefois une ou plusieurs période(s) ne vous intéresse(nt) ou ne vous convien.nen.t pas, merci de la/les biffer.

___ 01/07/2023 – 30/09/2023

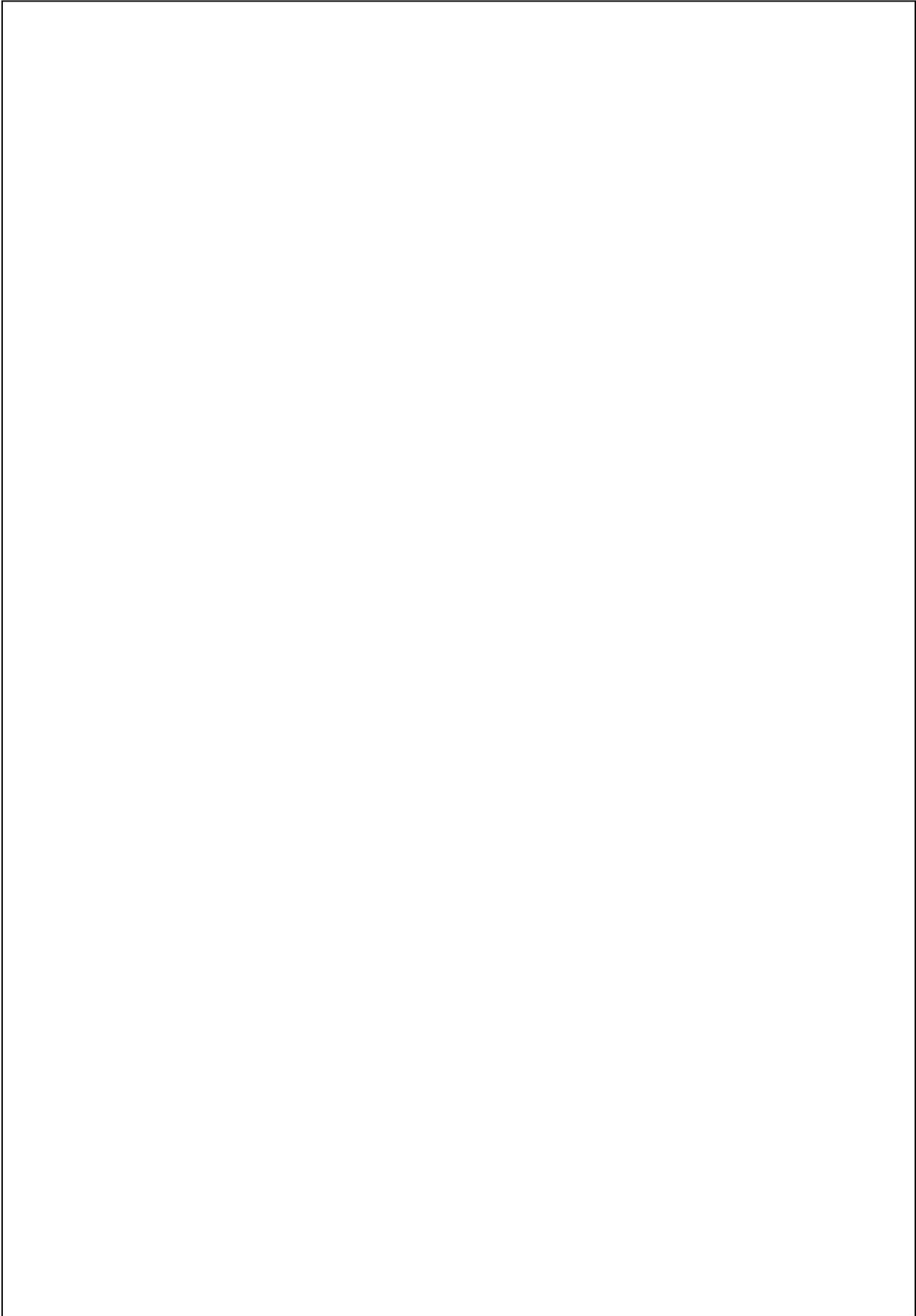
___ 01/10/2023 – 31/12/2023

___ 01/01/2024 – 31/03/2024

___ 01/04/2024 – 30/06/2024

Description du projet de résidence (présentation de votre pratique artistique, thématiques abordées dans votre travail, objectifs que vous souhaitez atteindre pendant cette résidence,)

max 1 page, Arial, 10pt



Pourquoi souhaitez-vous intégrer le réseau des ateliers d'artistes de la commune d'Ixelles, KULT XL Ateliers ? (motivation)

Quels axes du plan de politique culturelle « CO » 2020-2025 seront abordés pendant votre résidence artistique et comment ? (un lien avec au moins (2) axes doit être clairement démontré)

Autres informations utiles concernant votre pratique artistique et vos besoins dans un atelier

4. CHECK LIST DES ANNEXES

Pour mémoire, en complément des données prévues par le présent formulaire de demande, l'article 3 du règlement relatif aux subventions impose aux personnes morales la production de la preuve du mandat de la personne représentant la personne morale (ex. copie des statuts).

- un bref portfolio comprenant une dizaine de reproductions photographiques d'œuvres et/ou d'exposition du / de la candidat.e ;
- le cas échéant, un document reprenant maximum cinq liens menant vers l'œuvre vidéographique et/ou performatrice du / de la candidat.e;
- un curriculum vitae du / de la candidat.e;
- le cas échéant, un curriculum vitae de chaque membre du collectif présentant une candidature commune

5. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

En conformité avec le règlement européen 2016/679 (RGPD) relatif à la protection des données à caractère personnel et avec la réglementation belge en la matière notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous communiquons les informations suivantes :

Le responsable du traitement est le Collège des Bourgmestre et échevins, chaussée d'Ixelles, 168 à 1050 Bruxelles - 02 515 61 11 – secretariat@ixelles.brussels .

Le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse dpo@ixelles.brussels.

Les finalités du traitement de vos données sont :

- Vérification de la recevabilité administrative de la candidature :
 - o Ateliers de longue durée : les candidat.e.s doivent être domicilié.e.s dans la région Bruxelles-Capitale
 - o Ateliers de courte durée : les candidat.e.s doivent avoir la nationalité d'un des états membres de l'U.E.
- Récolte des données nécessaires pour pouvoir, en cas de sélection, attribuer la subvention

Les données à caractère personnel sont réservées à usage interne de l'administration. Nous ne partagerons pas les données personnelles avec le jury de sélection (sauf le nom et prénom du / de la / des candidat.e.s)

Vos données seront conservées un an après la sélection des lauréa.t.e.s.

Vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès à vos données, de rectification et d'effacement de vos données, ainsi que de limitation du traitement des données vous concernant.

Toute demande relative à l'exercice de vos droits peut être introduite par courrier/courriel à l'attention du Collège des Bourgmestre et échevins. Service Culture – 168 Chaussée d'Ixelles, 1050 Bruxelles – 02 515 64 63 – culture@ixelles.brussels

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en Belgique, l'APD Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles – 32 (0)2 274 48 00 - contact@apd-gba.be

Je consens au traitement de mes données tel qu'exposé au chapitre Politique de confidentialité

NOM + PRENOM

.....

DATE

.....

SIGNATURE

.....